

---

ICANN75 | Réunion générale annuelle – Rédaction du communiqué du GAC (3 sur 5)  
Mercredi 21 septembre 2022 – 15h00 à 16h00 KUL

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Est-ce que nous avons besoin de davantage de temps pour la rédaction ? Pouvons-nous commencer ou nous faut-il 10 minutes de plus ? Gulten, pouvons-nous annoncer que nous allons commencer la séance d'ici 15 minutes svp ?

GULTEN TEPE ÖKSÜZOGLU : Nous cédon directement la parole à Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Gulten. Nous vous demandons de bien vouloir revenir à vos places. Je préviens les collègues qui sont connectés à distance de nous excuser pour la reprise du travail, parce que nous faisons quelques ajustements à certaines parties du texte et nous réfléchissons aussi à la manière d'inclure ceux qui sont en ligne pour ce qui concerne la rédaction dans la salle en format présidentiel. J'espère que pour la réunion de Cancún, nous aurons une meilleure configuration pour que tout le monde puisse être inclus.

---

**Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.**

---

Nous avons le texte sur le système de divulgation du WHOIS. Je vais le lire et je vous permettrai ensuite de faire les commentaires pertinents: « Le GAC salue la publication du document de conception de l'organisation ICANN concernant le système de divulgation du WHOIS, le système, un seul point d'accès pour faire parvenir les demandes de données d'enregistrement de nom de domaine et distribuer ces demandes aux bureaux d'enregistrement. Elle remercie les grands efforts du personnel de l'ICANN sur ce système de travail. Ce système est une première étape nécessaire pour développer une solution plus intégrale tel que cela est prévu dans l'étape 2 du EPDP. »

Nous allons voir s'il y a des commentaires au fur et à mesure de ma lecture. Je vois déjà deux commentaires ici. L'un d'eux vient de Chris qui demande à ce que nous remplacions le terme « *welcomes* », « salue », par « prend note » et que nous confirmions si nous pouvons dire qu'il s'agit d'une première étape nécessaire ou tout simplement qu'il s'agit d'une première étape pour cette première phrase. Est-ce qu'il y a une objection pour changer le terme « *welcomes* » en anglais par l'expression « prend note » ? Je ne vois pas de commentaires. Et pour ce qui est d'une première étape nécessaire, les États-Unis ?

ÉTATS-UNIS :

Merci madame la présidente et merci de votre question, Jorge. Je veux répondre à cela.

---

Je suis sûre que nous n’aurions pas de problème avec le terme « utile ». Et je crois que ma collègue Laureen n’est peut-être pas connectée parce que c’est l’aube pour elle, mais le propos ou l’objectif du pilote concernait la preuve de concept pour passer ensuite au SSAD. Et je crois que le SSAD complet a pour but de contenir cette fonctionnalité. Voilà pourquoi nous avons suggéré ce terme « nécessaire ». Mais, je peux écouter d’autres opinions, mais je n’aurais pas de problème si on changeait ce mot et qu’on y mettait « utile ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D’autres commentaires ? Bien, donc nous vous remercions de votre flexibilité, les États-Unis. Nous remplaçons le mot « nécessaire » par le mot « utile ».

COMMISSION EUROPÉENNE : Excusez-moi, Manal, je voulais signaler que je suis d’accord avec notre collègue des États-Unis. Même si nous faisons une évaluation du document encore, comme nous savons qu’il a été publié il y a peu de temps, je crois que nous devons conserver le mot « nécessaire », parce que cela reflète un peu les circonstances de la publication.

Je n’ai seulement qu’à réinitialiser mon ordinateur parce que je voulais comparer avec la formulation initiale. Mais je n’aurais pas de problème si on conservait le mot « nécessaire ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci, la Commission européenne. La rédaction initiale disait « nécessaire ». Rob a suggéré que l'on dise « une première étape utile ». Les États-Unis disent qu'ils n'ont pas de problème pour une certaine flexibilité.

COMMISSION EUROPÉENNE : Parce que ce que l'on signale, c'est que c'est nécessaire et non pas que c'est une première étape. Je crois que s'il faut refléter la réalité, il faut parvenir à un point intermédiaire entre ce que Chris propose et l'idée d'utilité proposée par Jorge. Je suis d'accord avec Susan, nous devrions peut-être supprimer le mot « *first* », « premier » en anglais. Je vous demande de m'excuser. Fabien, excusez-moi, « le système est une première étape utile ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : « Le système est une première étape utile... » Merci Jorge, merci les États-Unis, la Commission européenne et la Suisse. « Cela devrait faciliter le recueil des données utiles de manière plus rapide et plus efficace en fonction des coûts et de manière idéale, jeter un peu de lumière sur des taux d'utilisation, des délais de réponse et le pourcentage des demandes accordées ou refusées. Ces données pourraient assister le Conseil d'Administration de l'ICANN pour ces considérations sur l'étape 2 du EPDP et

---

permettraient de continuer à travailler sur une mise en œuvre opportune et efficace des recommandations du PDP.

Le GAC souligne l'importance de mener à bien des formations et une diffusion avec les demandeurs potentiels pour qu'ils puissent connaître la disponibilité du système en ligne avec la spécification temporaire pour les données d'enregistrement de gTLD, qui demandent aussi bien aux bureaux d'enregistrement qu'aux opérateurs de registre de donner un accès raisonnable à des données raisonnables dans les données d'enregistrement. Le GAC invite l'ICANN à considérer la participation des opérateurs de registre dans le système ainsi qu'à analyser les incitations pour que les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement participent étant donné que la participation est volontaire. »

Brian de l'OMPI, allez-y.

OMPI :

Bonjour chers collègues, je suis Brian Beckham de l'OMPI.

Je me demande quelque chose à propos de la dernière phrase. On parle ici d'une participation volontaire. Ce serait peut-être utile de dire que nous parlons de la participation dans la version préliminaire actuelle qui est volontaire, parce qu'il y a des débats en cours et il se peut qu'il y ait un mouvement de la part du Conseil d'Administration de l'organisation pour que cela devienne une exigence, parce que c'était une recommandation

---

de politique de l'étape 2. Hier, nous avons entendu Becky dire que, comme le Conseil d'Administration n'a pas encore pris de mesures par rapport à ces recommandations, la communauté a proposé ces recommandations. Et il y a encore une certaine latitude pour que l'on puisse passer à un régime obligatoire.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Brian. Y a-t-il des objections à la proposition d'ajout dans la version préliminaire actuelle ? Étant donné que la participation dans la version préliminaire actuelle est volontaire, je ne vois pas d'objections. Fabien, allez-y.

FABIEN BETREMIEUX : Excusez-moi de vous interrompre, Manal. Je me demandais si, pour que ce soit plus lisible, on ne pourrait pas séparer certaines phrases de celles que l'on a déjà lues. Je ne sais pas si c'est acceptable, mais nous devrions peut-être faire une pause avant de celle qui dit « Le GAC souligne... » et une autre pause là où l'on dit « en ligne... », donc la phrase suivante. C'est une suggestion qui concerne seulement la lecture.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Fabien. Donc, mettons quelques espaces ou des points à la ligne. Ceci m'aide à vous demander s'il y a des commentaires ou

---

des questions ; j'avais de la difficulté à voir où l'on pouvait mettre une pause dans le texte pour vous demander des commentaires.

Pouvons-nous faire dérouler ? Voilà : « Tel qu'il est actuellement conçu, toutes les communications au-delà de la demande en elle-même se produisent en dehors du système. L'information sur les approbations ou les refus des rejets des demandes, les temps de réponse et les causes ou les raisons du déni seraient enregistrés selon le critère du bureau d'enregistrement.

Le GAC estime qu'il est très important d'enregistrer ces données de la manière appropriée, parce que cela aidera le système à avoir des données utiles et robustes pour informer le travail futur. De la même manière, le GAC voit aussi que, même si une demande concerne un bureau d'enregistrement qui décide de ne pas participer dans le cadre, le fait d'enregistrer cette information pourrait aussi fournir des données utiles. Le cadre devrait donc inclure cette fonctionnalité.

Le GAC, enfin, souligne l'importance de l'inclusion d'un mécanisme pour permettre des demandes confidentielles des organismes d'application de la loi selon les recommandations de l'étape 2. »

Est-ce qu'il y a des commentaires par rapport à ce dernier paragraphe ? Les Pays-Bas.

---

PAYS-BAS : Alisa Heaver.

Dans la dernière version, je ne suis pas très sûre de cela : de quoi on parle exactement quand on mentionne la confidentialité ? Si un organisme d'application de la loi émet un ticket, dans quelle mesure l'ICANN saura que cela s'est passé, que cet organisme d'application de la loi a émis cette demande ? J'ai besoin de voir plus clairement cela.

Je comprends que nous rédigeons le communiqué, que cela se rapporte plutôt à une demande d'information, mais le fait est que si l'ICANN savait quels sont les pays qui émettent ces tickets, on saurait essentiellement quel est chacun des pays et quelles sont les consultations que font les pays. Je ne sais pas si c'est quelque chose que tout le monde a analysé jusqu'à présent.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Alisa. Y a-t-il des réponses à ce commentaire ? Je vois que le Canada a demandé la parole.

CANADA : Charles Noir du Canada.

Merci, madame la présidente. Je voulais soutenir l'intervention de ma collègue des Pays-Bas. Je crois que c'est un point clé que nous devons considérer dans le contexte de tout ce qui va se produire. Je suis d'accord avec ma collègue en ce sens que c'est



---

peut-être informatif, c'est quelque chose d'informatif. Je ne sais pas si nous voulons, à un moment donné, mettre une référence pour avoir davantage d'informations. Mais le GAC devrait avancer pour s'assurer que les demandes des organismes d'application de la loi soient confidentielles et la manière dont le système gèrera cela sera un point important, comme nous l'avons vu dans le diagramme de flux partagé qui montre que cela sera chiffré. Je crois que cela a permis d'avoir plus de détails et dans le contexte d'une action judiciaire ou plutôt juridique, il se peut que les avocats essaient de comprendre qui a fait quelle demande et dans quel contexte.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup, le Canada et les Pays-Bas. La proposition maintenant consiste à éliminer cette dernière phrase pour le moment ou vous proposez une reformulation de cette dernière phrase ? Chris a demandé à voir la parole.

PAYS-BAS : Chris peut peut-être parler, nous revoyons cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Chris, allez-y.

---

CHRIS LEWIS-EVANS : J'ai été hors ligne et je n'ai pas écouté la question complète d'Alisa. Mais je me demandais si elle pouvait répéter cette question.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Les Pays-Bas, pourriez-vous répéter ?

PAYS-BAS : Ma question était pour l'essentiel ce qui suit : si un organisme d'application de la loi émet un ticket dans le système, dans quelle mesure l'ICANN serait au courant du fait que cet organisme d'application de la loi fait une consultation au WHOIS ? Et quel serait l'effet si l'ICANN a disposé de toutes ces données ? Voilà la question.

CHRIS LEWIS-EVANS : Je crois que c'est justement la raison pour laquelle nous avons cette dernière phrase, parce que c'est une inquiétude qui a été soulevée avec la recommandation de l'étape 2 du EPDP et cela est lié à des questions préalables au fait d'avoir un enregistrement tenu de la manière correcte.

Il est évident que, telles que les demandes doivent être formatées pour la consultation WHOIS, le système va demander une adresse électronique pour envoyer cette consultation au bureau d'enregistrement et une raison pour cette demande. Et lorsque

---

les organismes d'application de la loi font des consultations, ils indiquent qu'il s'agit d'une enquête ou qu'il s'agit de quelque chose lié à une question commerciale ou ils présentent d'autres éléments.

Si tout est enregistré et s'il n'y a rien de confidentiel, cela pourrait faire que de nombreux organismes d'application de la loi ne veuillent pas que l'on conserve autant d'informations. Je crois que cette question de la confidentialité est importante pour les demandes d'application des organismes d'application de la loi, parce qu'autrement, ils ne pourraient pas se servir du système.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Chris.

Les Pays-Bas, êtes-vous d'accord ?

PAYS-BAS : D'une part, on n'a pas encore répondu à une des consultations si l'ICANN pourra voir tous les organismes d'application de la loi du monde entier qui ont présenté une demande.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Chris, allez-y.

---

**CHRIS LEWIS-EVANS :** Selon le niveau de l'information et ceci n'est pas très clair pour l'instant, je crois que nous avons entendu dire de certains membres de l'ICANN qu'ils n'ont pas encore présenté des demandes des organismes d'application de la loi, pas encore. Mais si l'ICANN enregistre toutes les adresses e-mail, par exemple, et qu'un organisme fait une demande avec une adresse de courriel pour faire la recherche et si cela est enregistré, je pense que ceci dépendra de la manière dont fonctionne le stockage d'informations et la manière de faire la recherche.

**PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :** Merci Chris. Merci Fabien d'inclure la référence dans le chat.

Le Canada, s'il vous plaît.

**CANADA :** Charles Noir pour l'enregistrement. Ce sera ma dernière intervention.

Je crois, d'après ce que je comprends, que ce n'est pas clair, d'après ce que ma collègue des Pays-Bas a demandé. Je crois que nous pouvons penser à l'étape de conception et peut-être participer ou donner un avis. Il y a des manières de concevoir des systèmes. La demande peut être faite sous cryptage, mais il y a différentes manières de le faire du point de vue technique. Mais l'important pour le Canada, c'est de comprendre ce qui arrive ou

---

ce qu'exprime cette dernière phrase. Je crois que nous devrions faire le suivi de la question et que ceci progresse parce qu'en réalité, il y a toujours en cours l'histoire de savoir qui fait la demande, parce que sinon, ceci sera limité et potentiellement, il s'agit là d'un thème sensible. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci le Canada.

J'aimerais des précisions sur la proposition exacte. Pour ce qui est du texte, on a maintenant une proposition concrète pour inclure les inquiétudes des Pays-Bas et du Canada. Pourrait-on en arriver à une solution intermédiaire ?

CANADA :

Je ne veux pas ralentir la procédure, mais en termes généraux, on est d'accord avec l'objectif de cette phrase. C'est bien pour nous. Mais je veux dire que nous devons comprendre d'ici à l'avenir que les gouvernements soient protégés dans ce sens. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Parfait, le Canada, on prend note.

Velimira, s'il vous plaît.

---

COMMISSION EUROPÉENNE : Je baissais la main parce que je crois que si c'est bien pour nos collègues, ce que je voudrais proposer, je ne sais pas si on pourrait trouver les clarifications pour demain, peut-être qu'on pourrait parler avec les collègues qui ont présenté l'inquiétude pour qu'ils se sentent à l'aise avec le texte. Sinon, je suis d'accord pour que cela reste tel quel. J'essaierai d'avancer.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : En réalité, mon idée est de pouvoir finir le communiqué aujourd'hui. Demain, on n'en a qu'une heure. Pour demain, je laisserai simplement la lecture finale. Je ne voudrais pas qu'il y ait du texte non résolu pour demain.

PAYS-BAS : J'ai vu ce que Chris a proposé dans le chat et je crois qu'on pourrait le considérer dans le texte. Mais à vrai dire, on pourrait laisser la phrase telle quelle. J'aimerais avoir plus de précisions. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci, les Pays-Bas. Fabien, tout cela a quelque chose à voir avec la proposition faite dans le chat ?

---

FABIEN BETREMIEUX : Non, mais je voulais demander que les changements soient approuvés par tous pour le nouveau texte. Peut-être pourrait-on revenir au texte pour confirmer les dernières propositions qui ont été faites.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Fabien.

Je lis que Chris dit dans le chat : « On peut recommander que le PSWG s’engage ou que l’ICANN s’engage avec le PSWG à ce point ? » Merci Chris. Je crois qu’au moins maintenant, le scénario est complet. Si on ne reçoit pas des propositions consensuelles, je crois que l’on pourrait accepter ce texte. Je vous remercie de votre flexibilité et si nous recevons du texte sur lequel on pourrait se mettre d’accord, on pourrait l’insérer facilement. Je vous demande de ne pas hésiter à voir si vous pouvez trouver une solution consensuelle. Gardez-nous informés pour voir si on peut l’inclure dans le communiqué.

Pour ce qui est de ce que Fabien a dit, on peut accepter le texte ? Je crois que oui. Personne ne demande la parole, alors je crois que nous allons accepter ce texte et que nous allons continuer.

En ce qui concerne l’utilisation malveillante du DNS : « Le GAC remercie les efforts effectués pour présenter les propositions afin d’atténuer l’utilisation malveillante du DNS. Et alors que l’on cherche de possibles voies afin de combattre cette menace, nous

---

soulignons le rôle technique de l'ICANN pour trouver des solutions et voir le rapport final de la petite équipe du Conseil de la GNSO sur la question dans le but de débattre des prochaines étapes.

Le GAC remercie des efforts permanents de l'ICANN et de la communauté liés à l'utilisation malveillante du DNS. L'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS est toujours une question qui préoccupe le GAC et nous soulignons l'importance de nous baser sur le travail actuel, qui inclut une réponse et un reporting efficace quant à l'utilisation malveillante du DNS. Cette question est spécialement importante pour les activités en cours pour la prochaine série de nouveaux gTLD. »

« Le GAC a signalé que l'utilisation malveillante du DNS doit être abordée en collaboration avec la communauté de l'ICANN et l'organisation africaine avant le lancement d'une deuxième série de nouveaux gTLD et souligne son soutien pour le développement de dispositions contractuelles proposées applicables à tous les gTLD, afin d'améliorer les réponses sur l'utilisation malveillante du DNS », une citation du communiqué du GAC de l'ICANN70.

« Le GAC a reconnu également le rôle potentiel des processus d'élaboration de politiques établis comme cible pour créer des améliorations contractuelles à l'ICANN74. Le GAC a analysé différentes activités ayant eu lieu à la communauté de l'ICANN



---

pour faire face à l'utilisation malveillante du DNS, y compris la rédaction du rapport de la petite équipe du DNS au conseil de la GNSO, un document de discussion qui sera élaboré par la chambre des parties contractantes sur les domaines malveillants comparés aux domaines compromis, une révision du rapport récent sur l'utilisation malveillante et les initiatives volontaires sur la mesure et le rapport.

Un membre du GAC a présenté un document parlant des problèmes induits d'un titulaire de nom de domaine répétés en passant d'un nom de domaine à un autre et du manque de clarté dans les contrats des bureaux d'enregistrement qui rendent de plus en plus difficile la garantie pour qu'il existe une réponse efficace à ce type d'utilisation malveillante. Il y a eu aussi une discussion sur le travail potentiel de la communauté qui pourrait se concentrer sur le développement des dispositions contractuelles améliorées pour la considération de l'ICANN et la portée de l'utilisation malveillante du DNS qui doit être analysée dans le cadre du mandat de l'ICANN. »

Vous avez des commentaires ? Je vois qu'il y a du texte surligné. Pouvez-vous nous aider, s'il vous plaît, Fabien ?

FABIEN BETREMIEUX : Il y a un commentaire du Canada dans le deuxième paragraphe qui dit « reconnaît et salue ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je vois aussi qu'il y a une suggestion de changer de place la référence et la mettre au pied de page.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je m'excuse, Manal, de reprendre la parole, mais je crois que ce n'est pas très clair que c'est la rédaction ici, parce que nous avons reçu des contributions des collègues du Royaume-Uni et je crois que l'idée est que nous, on pouvait être en charge des propositions avec les collègues des États-Unis. Nous avons besoin de temps pour comparer les deux textes. C'est une création du Royaume-Uni, alors il va falloir analyser la question et voir comment cela peut être décidé. On ne va pas le faire maintenant parce qu'il faudrait le comparer avec ce que nous avons, plus les contributions reçues.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien, alors on va laisser ceci pour la prochaine séance après la pause.

ÉGYPTE : En ce qui a trait à l'utilisation malveillante du DNS, par exemple si quelqu'un essaie de me voler mon sac à dos, je dois aller voir la police pour déposer plainte. On parle ici d'un tiers, de quelqu'un qui puisse atténuer cette utilisation malveillante. Par exemple,

---

lorsqu'il n'y a pas trop de circulation dans les réseaux sociaux, ils doivent montrer s'il y a quelqu'un qui fait l'utilisation malveillante avant d'informer l'ICANN ou n'importe quel que soit le système.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci l'Égypte.

Il y a des propositions spécifiques pour le texte ou ce n'est qu'un commentaire ?

ÉGYPTE :

C'est un commentaire, c'est-à-dire ajouter une ligne pour dire qu'il faut agir proactivement. Pour savoir si c'est une utilisation malveillante, il faut le dénoncer immédiatement pour que la remédiation ait un effet immédiat.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Je comprends ce que vous dites, mais l'idée est d'essayer de finir le texte. Je ne sais pas si on pourra ajouter quelque chose de la sorte. Nous allons laisser ceci en poste jusqu'à la dernière séance pour voir, si pendant la pause, nous pouvons inclure un texte comme celui que vous proposez. Maintenant, je vous propose d'avancer.

---

Voyons s'il y a quelque chose que nous n'aurions pas lu. Le texte des noms de domaines internationalisés et l'acceptation universelle : « Le GAC salue et encourage l'adoption a encore plus grande de l'acceptation universelle pour une meilleure utilisation des noms de domaines internationalisés, l'internationalisation des adresses électroniques et les nouveaux domaines génériques de premier niveau pour accélérer le progrès de la diversité en ligne.

En reconnaissant l'importance de l'acceptation universelle, le GAC a diffusé une demande pour la position des agents de liaison du comité de direction de l'acceptation universelle et le groupe de travail des IDN acceptation universelle en encourageant les membres du GAC à se joindre aux activités de l'acceptation universelle. »

Est-ce qu'il y a des commentaires sur l'acceptation universelle ? Nicolas, est-ce que vous avez quelque chose à dire ? Pardon, je n'avais pas vu la main levée auparavant.

PARAGUAY :

Je suis dans la salle du chat.

J'ai quelques suggestions à propos de ce texte. Pourrions-nous revenir en arrière dans le texte ?

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Excusez-nous, vous pourriez me donner une seconde pour voir si nous pouvons finir cela ? Je vous demande de m’excuser d’avoir sauté cette demande de parole. Nigel, cela concerne les noms de domaines internationalisés ?

ROYAUME-UNI : Oui, merci beaucoup.

Je ne sais pas si nous pourrions reconnaître la Journée de l’acceptation universelle. Je ne sais pas si vous vous souvenez qu’il y a eu un appel sur l’acceptation universelle et là, on a reconnu que la Journée de l’acceptation universelle qui se tient en février, je ne me rappelle pas la date exacte, est quelque chose d’important. Nous pourrions peut-être dire cela dans notre texte.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup, le Royaume-Uni, c’est une très bonne suggestion. Pourriez-vous nous aider avec une phrase là-dessus ? Ce serait vraiment très bien. Rob a levé la main aussi.

ROB HOGGARTH : Je suis du personnel de soutien de l’ICANN, pour les enregistrements.

Le deuxième paragraphe dit que le GAC a diffusé une demande pendant la réunion, alors qu’en fait, ce qu’on a fait a été demandé

---

des bénévoles avant la réunion. Je ne sais pas si vous voulez refléter cela, parce que telle qu'est la formulation actuelle, on a l'impression que cela se passait pendant la réunion.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Oui, c'est vrai, ce n'était pas pendant la réunion, j'en suis sûre. Pourriez-vous nous aider, s'il vous plaît, à modifier cette phrase ?

ROB HOGGARTH : Oui. Je dirais qu'avant l'ICANN75, le GAC a diffusé une demande et que nous pouvons dire enfin que nous accueillons ou que nous saluons.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Parfait. Cette petite modification proposée par Nigel de saluer cette Journée de l'acceptation universelle, comme nous l'avons vu lors du séminaire en ligne. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires là-dessus ? Je n'en vois pas.

Le Paraguay donc et je vous demande de m'excuser d'avoir sauté cette demande de parole.

PARAGUAY : Pouvons-nous revenir en arrière dans le texte ? Dans le deuxième paragraphe, si ma chère collègue des États-Unis est d'accord, il faudrait éliminer la première phrase du deuxième paragraphe, là

---

où l'on dit : « Le GAC reconnaît les efforts actuels de l'ICANN et de la communauté... » parce que je trouve que cela a déjà été mentionné dans le premier paragraphe, si les États-Unis sont d'accord, bien sûr.

En plus, si le collègue du Japon est d'accord, on pourrait supprimer la première partie du troisième paragraphe, celle qui dit « Le GAC a analysé les différentes activités prenant place dans la communauté de l'ICANN pour remédier à l'utilisation malveillante du DNS, y compris la petite équipe de l'utilisation malveillante du DNS qui a adressé un rapport au conseil de la GNSO, un document de discussion de la Chambre des parties contractantes des domaines malveillants versus domaines engagés, une révision sur l'utilisation malveillante et ce qui suit. » Parce que j'ai l'impression qu'en vue d'une plus grande clarté, il vaudrait mieux éliminer cette première phrase.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci le Paraguay, c'est parfait. Voyons s'il y a des objections par rapport à l'élimination de la première phrase du deuxième paragraphe. Les États-Unis ne soulèvent pas d'objection, donc merci beaucoup.

Maintenant le Japon, est-ce qu'il y a des objections ? Pourriez-vous s'il vous plaît surligner ce que l'on a suggéré d'éliminer ?

---

JAPON : Pas d'objection, nous pouvons éliminer cette phrase.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup. Alors, nous pouvons éliminer ces deux phrases. Bien, merci. Nous estimons donc que nous pourrions ensuite avoir un commentaire de la Commission européenne là-dessus.

Rob ou Fabien, y a-t-il quelque chose que nous devrions finir pendant les cinq minutes à venir ?

ROB HOGGARTH : Merci Manal, je vais permettre à Fabien ou à Benedetta qui sont en ligne de nous dire s'il y a quelque chose d'autre dans le document.

FABIEN BETREMIEUX : Nous avons une nouvelle version du texte du groupe de travail des régions faiblement desservies dans la section des affaires internes.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui. Et nous avons aussi un texte... Voyons si nous pouvons dérouler tout cela. J'ai oublié le titre de cela, un texte sur l'inclusion numérique et la connexion Internet. Nous allons d'abord voir cette partie. Et ce qui vient après, c'est un rapport



---

des régions faiblement desservies et ce sera ne sera pas controversé.

Ce texte dit : « En suivant les séances de renforcement des capacités réalisées les 17 et 18 septembre 2022, le GAC a tenu compte des données et des chiffres présentés qui indiquent qu'il y a une grande concentration de l'industrie du DNS au niveau mondial dans des régions spécifiques. Les membres du GAC ont reconnu le fait que la série précédente des gTLD s'est concentrée dans certaines régions géographiques, surtout comme un reflet du fossé numérique et il a encouragé le Conseil d'Administration de l'ICANN et la communauté dans son ensemble à analyser des actions supplémentaires pour éviter ou pour chercher à faire disparaître ces inégalités ou à colmater ces fossés numériques et leurs inégalités dans les pays et entre les pays, pour s'assurer que toutes les opportunités de demandes de candidature de gTLD soient distribuées de manière égalitaire dans toutes les régions, ainsi que pour avoir une distribution plus équilibrée des demandes de gTLD des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre entre les régions.

Le GAC a pris bonne note des commentaires du PDG de l'ICANN par rapport au fossé numérique existant et l'accès à l'Internet dans la communauté mondiale. Le GAC reconnaît que le fait de colmater ces fossés devrait être une priorité pour la communauté plus large de l'ICANN. Tenant compte de la demande de soutien

---

financier sans précédent pour l'ICANN, le GAC demande au Conseil d'Administration de tenir compte d'un cadre plus intégral pour l'approvisionnement de soutiens financiers, techniques et en termes de renforcement des collectivités dans les régions en développement, dans les régions faiblement desservies ainsi que dans des pays où il y a des situations particulières de vulnérabilité ou de détresse.

Le GAC a anticipé au Conseil d'Administration de l'ICANN son intérêt pour participer de manière plus proche à la conception précoce du prochain cycle de planification stratégique pour la période 2026-2030 comme une manière plus efficace d'avoir une influence sur le processus, en ligne avec ses principales priorités... » Pourrions-nous faire dérouler le texte ? « ... en ligne avec ses priorités les plus importantes. »

Y a-t-il de commentaires ? Rob, je suppose que c'est une demande d'intervention précédente. Le Brésil ?

BRÉSIL :

Le dernier paragraphe qui fait référence à la planification stratégique, je ne sais pas si c'est la meilleure place pour l'inclure justement, parce que cela ne devrait peut-être pas se trouver là. Cela ne concerne pas l'inclusion numérique et la connectivité Internet, mais cela se rapporte plutôt à la planification stratégique. Donc, peut-être dans les questions opérationnelles,

---

s'il faut le conserver là, d'accord, mais je pense que ce n'est pas le meilleur endroit.

**PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :** Nous pouvons peut-être mettre un titre à part pour ce paragraphe, comme nous l'avons fait pour l'acceptation universelle. Je ne sais pas s'il y a des objections là-dessus ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose au fait d'avoir un titre mis à part pour que l'on parle de l'intérêt du GAC pour participer à la planification stratégique ?

**FABIEN BETREMIEUX :** Il n'y a pas de détails de ce dont on a discuté à propos de cela.

**PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :** Dans la réunion bilatérale avec le conseil d'Administration, nous n'avons parlé que de la liste de thèmes, mais les transcriptions de cette réunion particulière seront jointes au communiqué.

**BRÉSIL :** Pas de problème de conserver le texte là, mais j'avais l'impression qu'il valait mieux structurer le texte comme cela. Mais si on le conserve là, pas de problème.

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je vais le lire attentivement pour voir si on a besoin d'un titre supplémentaire ou pas. Merci de votre flexibilité.

Je crois que nous avons déjà fait une lecture de tout ce qui est intégré dans le communiqué. Il faut que je vérifie cela pendant la pause, mais nous attendons aussi un commentaire de la communauté européenne pour le DNS. Donc, je vous demande de revenir à 16 h 30. Nous avons une pause de 30 minutes. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**